



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/293
20 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES DE
CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 51/46 C du 10 décembre 1996, l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et d'encourager la non-prolifération des armes et le règlement pacifique des différends dans la sous-région. À cette fin, l'Assemblée, ayant réaffirmé son soutien au programme de travail du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, a prié le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité et de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport met l'accent sur les activités menées par le Comité depuis que le Secrétaire général a soumis, le 14 août 1996, son précédent rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session (A/51/287).

2. Durant la période considérée, les populations de l'Afrique centrale ont continué à pâtir de l'instabilité politique et des conflits; j'ai toutefois été encouragé de noter que les États eux-mêmes de la sous-région étaient de plus en plus résolus à redoubler d'efforts afin d'empêcher que les troubles ne s'amplifient et de promouvoir une paix durable.

3. Conscients qu'une paix durable dans leur région ne saurait être imposée de l'extérieur, les pays d'Afrique centrale, dans une mesure croissante, se sont consultés mutuellement et ont participé à plusieurs efforts déployés à divers niveaux afin de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité dans la sous-région.

* A/52/150 et Corr.1.

4. L'Organisation des Nations Unies a suivi et appuyé ces efforts. Les 2 et 3 décembre 1996, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Comité consultatif permanent ont tenu à Brazzaville une réunion extraordinaire au sommet afin d'examiner les crises persistantes dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale, tout particulièrement au Zaïre* (voir S/1996/1006, annexe). Le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, M. Alioune Blondin Beye, représentait mon prédécesseur à cette réunion.

5. Durant ma première mission officielle en Afrique, que j'ai effectuée peu après avoir pris mes fonctions de Secrétaire général, j'ai assisté à la réunion au sommet de l'Organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a eu lieu à Lomé, le 26 mars 1997, afin de faire face à la crise zaïroise. J'ai lancé un appel au dialogue et à la négociation pacifique et souligné la nécessité de s'engager fermement en faveur d'une paix durable et d'un effort de reconstruction reposant sur la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. J'ai également chargé mon Représentant spécial pour les Grands Lacs, M. Mohamed Sahnoun, de me représenter à un sommet régional que le Président El Hadj Omar Bongo a convoqué à Libreville, le 8 mai 1997, afin de chercher une solution politique pacifique à la crise zaïroise.

6. Entre-temps, je me suis entretenu à New York, le 12 février 1997, avec M. Destin-Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères du Congo, qui, en sa qualité de Président du Bureau du Comité consultatif permanent, m'a informé du programme de travail du Comité et, en particulier, d'une conférence régionale qu'il était envisagé de convoquer sur le thème "Institutions démocratiques et paix en Afrique centrale". J'ai appuyé cette initiative, y voyant une occasion opportune de promouvoir l'état de droit dans les pays d'Afrique centrale et de contribuer ainsi à la stabilité dans la sous-région. Cette conférence, qui devait initialement avoir lieu du 20 au 25 avril 1997 à Brazzaville, a été reportée à une date future que fixerait le Bureau du Comité, en raison de la situation critique qui régnait alors dans le Zaïre voisin.

7. En outre, à l'invitation du Gouvernement gabonais, j'ai demandé à M. Sahnoun de me représenter à la neuvième réunion ministérielle du Comité qui s'est tenue à Libreville du 7 au 11 juillet 1997, et d'y prononcer une allocution en mon nom. À cette réunion, qui était présidée par M. Paulin Obame Nguema, Premier Ministre et Chef du Gouvernement gabonais, le Comité consultatif permanent a élu les nouveaux membres suivants de son bureau : Président, Gabon; premier Vice-Président, Angola; deuxième Vice-Président, Tchad; Rapporteur, Burundi. Le Secrétariat a continué d'assurer un appui technique et fonctionnel aux diverses activités du Comité, y compris le sommet de Brazzaville en décembre 1996 et la réunion ministérielle de Libreville en juillet 1997.

* Par une communication en date du 20 mai 1997, l'État Membre qui s'appelait précédemment "Zaïre" a informé le Secrétariat qu'il portait, depuis le 17 mai, le nom de "République démocratique du Congo".

II. DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE
DU COMITÉ TENUE EN 1997

8. Les préoccupations suscitées par la persistance des tensions et des hostilités dans la sous-région, en particulier par le conflit actuel au Congo et le processus de paix en République centrafricaine, ont dominé les débats de la neuvième réunion ministérielle du Comité. Dix des 11 États membres du Comité y ont participé, le Rwanda étant absent.

9. Tout en déplorant que la violence ait continué de se propager dans la région, comme le montraient les hostilités armées déclenchées à Brazzaville en juin 1997, les participants se sont néanmoins félicités de ce qu'ils considéraient comme une amélioration encourageante de la situation dans un certain nombre d'autres États d'Afrique centrale. À cet égard, ils ont accueilli avec une satisfaction particulière le retour au calme dans la République démocratique du Congo et la levée partielle de l'embargo à l'encontre du Burundi. Ils ont également demandé que les sanctions décrétées à l'égard de ce dernier pays soient entièrement levées et que des opérations de paix des Nations Unies soient mises en place au Congo et en République centrafricaine afin d'aider à résoudre les situations de conflit qui y régnaient.

10. Les représentants ont étudié diverses issues aux crises actuelles et ont examiné aussi de près comment éviter en premier lieu que des conflits n'éclatent. Ils ont souligné que la prévention était un moyen plus efficace, plus accessible et bien moins coûteux que l'action visant à gérer ou résoudre les crises alors qu'elles avaient déjà dégénéré en affrontements armés. Ils ont par conséquent demandé que des mesures concrètes soient prises pour créer et faire fonctionner efficacement, à la date la plus rapprochée, le mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale que les chefs d'État et de gouvernement, lors de leurs réunions au sommet tenues à Yaoundé en juillet 1996 et à Brazzaville en décembre 1996, avaient décidé d'établir sous les auspices du Comité consultatif permanent.

11. Les participants à la réunion ministérielle ont également demandé que des mesures efficaces soient prises contre les transferts et les mouvements illicites d'armes en Afrique centrale, afin d'aider à prévenir le déclenchement de conflits armés dans la sous-région. Les représentants ont souligné à ce sujet qu'il conviendrait, en plus de limiter les armements, de s'attacher à réduire les forces armées. Ils ont instamment demandé qu'un appui international soit apporté aux programmes entrepris par les États d'Afrique centrale eux-mêmes pour recycler les combattants démobilisés afin de les aider à se réinsérer sans problème dans la vie civile.

12. Les participants ont reconnu une fois encore l'utilité de mesures de confiance efficaces pour les États d'Afrique centrale dans le domaine de la sécurité, en tant que moyen de renforcer la coopération entre États qui était jugée essentielle pour que progressent sensiblement la paix et la stabilité durables dans la sous-région. Ils ont demandé à tous les États membres du Comité de signer le Pacte de non-agression et d'en respecter pleinement les dispositions. Ils sont également convenus que la convocation de réunions régulières entre leurs hauts responsables militaires et de la sécurité, ainsi que l'organisation de patrouilles et d'exercices militaires conjoints et la

participation à des opérations de paix sous-régionales ou régionales, contribueraient non seulement à faire face à des problèmes spécifiques tels que la lutte contre le commerce illicite des armes et des drogues et à résoudre des conflits particuliers, mais aussi à renforcer d'une manière générale la transparence et la confiance entre les États d'Afrique centrale.

13. Les participants ont réaffirmé que, s'il incombait au premier chef à leurs pays respectifs de résoudre les problèmes politiques et de sécurité de la sous-région, l'appui de la communauté internationale tout entière contribuerait à assurer le succès durable des divers efforts de paix. Dans ce contexte, les participants ont échangé des vues avec les représentants de quatre membres permanents du Conseil de sécurité sur les moyens de renforcer la coopération entre le Conseil et les États d'Afrique centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Les membres permanents avaient été invités par le gouvernement hôte à la neuvième réunion ministérielle.

14. Lors de la réunion, les représentants de quatre membres permanents du Conseil de sécurité (le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne s'étant pas fait représenter) ont souligné en particulier l'importance de l'action préventive en vue d'empêcher de futurs conflits armés dans la région et ont brièvement décrit les mesures et les programmes adoptés par leurs pays respectifs afin d'appuyer les efforts de paix en Afrique centrale. À cet égard, la France et les États-Unis d'Amérique ont informé les participants d'un programme entrepris conjointement avec le Royaume-Uni pour renforcer la capacité des États africains de participer plus efficacement aux opérations de paix dans la région.

15. Les États membres du Comité ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle appuie les divers efforts du Comité visant à renforcer la stabilité dans la sous-région, y compris en particulier l'initiative qu'ils avaient prise de créer à Libreville un mécanisme sous-régional d'alerte rapide dans le but de prévenir les conflits armés en Afrique centrale.

III. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS POUR 1997/98 NÉCESSITANT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

16. À sa neuvième réunion ministérielle, le Comité est convenu d'entreprendre un certain nombre de programmes et d'activités pour le reste de 1997 et le début de 1998 (voir A/52/283-S/1997/644, dont l'annexe contient le texte intégral du rapport de la neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale). Ces activités seraient financées à l'aide de contributions volontaires. Il convient de rappeler qu'à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé au Secrétariat, en mars 1996, un fonds d'affectation spéciale alimenté par les contributions que les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales voudraient apporter à l'appui du programme de travail du Comité consultatif permanent. Les programmes et activités adoptés par le Comité pour 1997/98 visent à :

a) Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale (les membres du Comité ont décidé de créer ce mécanisme à Libreville, dans les meilleurs délais et si possible avant la fin de 1997);

b) Lancer des programmes visant à recycler les soldats démobilisés et à les réinsérer dans la vie civile;

c) Lutter contre le commerce illicite des armes et des drogues dans la sous-région;

d) Organiser des séminaires de formation afin de renforcer la capacité des États d'Afrique centrale de participer aux opérations de paix (le premier séminaire de ce genre à l'intention des États de la sous-région, organisé avec l'aide financière du Gouvernement japonais, s'est tenu à Yaoundé en septembre 1996);

e) Organiser des exercices militaires conjoints pour des opérations de paix;

f) Organiser, à l'intention des militaires et du personnel de sécurité des États d'Afrique centrale, des séminaires et des programmes de sensibilisation portant sur la conduite des affaires publiques, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

g) convoquer une conférence sous-régionale sur le thème "Institutions démocratiques et paix en Afrique centrale" (le Gouvernement équato-guinéen a offert d'accueillir cette conférence qui, en fonction des contributions volontaires disponibles, devrait avoir lieu en décembre 1997).

IV. ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

17. Les États membres se rappelleront que le Comité tenait deux réunions ministérielles annuelles, financées au titre du budget ordinaire, afin d'exécuter les activités inscrites à son programme de travail. Toutefois, en raison de la crise financière, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois par an en 1996 et en 1997. Lors de la neuvième réunion ministérielle du Comité, les États membres ont demandé que les deux réunions ministérielles annuelles soient rétablies eu égard à la nécessité croissante de poursuivre le débat et aux autres efforts requis pour faire face aux crises persistantes dans la sous-région.

18. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de l'Organisation des Nations Unies aux États qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale du Comité et pour demander une fois encore à tous les États ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de maintenir et même d'accroître leur appui aux activités fort utiles du Comité visant à promouvoir la confiance et la stabilité dans la sous-région de l'Afrique centrale où règnent de vives tensions. Je voudrais remercier également le Gouvernement gabonais de l'importante contribution qu'il a apportée en vue de mener à bien la neuvième réunion ministérielle de Libreville.

V. CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS

19. L'Afrique centrale continue de connaître bien des troubles et des épreuves. Elle constitue toutefois aussi l'une des sous-régions du continent les plus richement dotées, dont la population dynamique aspire à une vie meilleure. Or, cet objectif ne peut être atteint que dans un climat de paix durable, lequel dépend de la volonté des États et des peuples de la sous-région.

20. Au cours de la période examinée, la communauté internationale s'est félicitée du retour à la stabilité dans la République démocratique du Congo, qui a d'énormes incidences sur la paix et le progrès de la sous-région tout entière. Toutefois, les effets salutaires de cet événement ont été effacés par l'éruption de la violence politique dans la République du Congo voisine, où la situation demeure instable malgré les efforts inlassables de médiation internationale dirigés par le Président Bongo, de concert avec l'Envoyé spécial commun de l'ONU et de l'OUA, M. Sahnoun.

21. Malgré le revers essuyé à Brazzaville et les tensions qui persistent dans la région des Grands Lacs et dans un certain nombre d'autres États d'Afrique centrale, je salue les efforts déployés par les États de cette région pour trouver des solutions pacifiques à leurs crises et renforcer l'harmonie interne et entre les États sur la base de la conduite avisée des affaires publiques, de la primauté du droit et du respect mutuel. Si l'aide extérieure peut être utile, elle ne saurait remplacer l'action résolue de ceux qui sont le plus directement intéressés.

22. Les activités menées par le Comité consultatif permanent en 1997 ont montré une fois encore l'utilité de cette instance. Les accords auxquels sont parvenus les membres du Comité pour créer un mécanisme sous-régional d'alerte rapide, pour lutter contre le commerce illicite des armes et des drogues, pour recycler les soldats démobilisés et les réinsérer dans la vie civile et pour renforcer la capacité des États d'Afrique centrale de participer plus efficacement à de futures missions de paix dans la région contribueront considérablement, s'ils sont mis en oeuvre, à la poursuite des efforts visant à mettre fin au fléau de la violence, de la destruction et de la souffrance dans la sous-région. Je me félicite également que ces pays accordent une attention croissante aux questions concernant la démocratie participative, le respect des droits de l'homme et l'état de droit en tant qu'éléments d'une stratégie de paix durable.

23. L'Assemblée générale a d'emblée vivement appuyé les efforts du Comité. Celui-ci constitue une instance propice au dialogue et au renforcement de la confiance dans une région des plus instables. Il a manifesté un grand sens des responsabilités et beaucoup de sérieux dans la manière dont il a abordé des problèmes sensibles et délicats. Il devrait continuer à recevoir le soutien et l'encouragement de la communauté internationale. À cet égard, je lance un appel aux États Membres et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé en vue d'aider le Comité à exécuter son programme de travail. Il serait en effet fâcheux que les importantes mesures de confiance dont est convenu le Comité ne soient pas appliquées faute de moyens financiers.